

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1995



Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1995



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

Table des matières

Page

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 5** Etats membres
 - 5** Différends soumis au Centre
 - 7** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 8** Publications et activités consultatives
 - 10** Conférences
 - 10** Vingt-huitième session annuelle du
Conseil administratif
 - 11** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

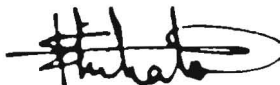
le 1er septembre 1995

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, comme le prescrit l'Article 6 (1) (g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995.

Le Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 95, le nombre des Etats membres du CIRDI a continué d'augmenter, notamment avec l'adhésion de quatre pays d'Amérique latine — l'Argentine, la Bolivie, le Nicaragua et le Venezuela — de l'Espagne et du Mozambique. Trois autres pays — l'Algérie, Oman et Saint-Kitts-et-Nevis — ont entrepris les démarches en vue de leur adhésion au Centre en signant la Convention du CIRDI. Au total, à la clôture de l'exercice, le CIRDI comptait 119 Etats membres, et 15 autres avaient fait le premier pas sur la voie de l'adhésion en signant la Convention.

Le nombre de clauses prévoyant la conciliation et l'arbitrage du CIRDI a également continué d'augmenter, notamment dans les lois et traités relatifs aux investissements. Vingt nouveaux traités bilatéraux relatifs à des investissements conclus au cours de l'exercice soumettaient à l'arbitrage du CIRDI les différends découlant de ces investissements, portant à environ 350 le nombre des traités bilatéraux comportant des clauses de ce type. L'exercice 95 a été marqué également par la conclusion, entre quarante-et-un pays et les Communautés européennes, de la Charte de l'énergie, qui est devenue, après l'Accord de libre-échange nord-américain et le protocole d'investissement de Colonia pour le Marché Commun du Sud (Mercosur), le troisième traité multilatéral assorti de clauses de règlement de différends faisant référence au CIRDI.

La prolifération de telles clauses s'est traduite par une charge de travail plus lourde pour le Centre. Celui-ci était en effet saisi de quatre instances d'arbitrage et d'une instance de conciliation. Chacune des instances d'arbi-

trage avait été présentée en vertu de la clause de règlement des différends d'une loi ou d'un traité bilatéral relatif aux investissements.

Le CIRDI a poursuivi ses travaux de recherche, publication et services-conseil avec le même succès que les années précédentes. L'un des Conseillers juridiques du Centre a cosigné un nouvel ouvrage intitulé *Bilateral Investment Treaties* publié sous les auspices du Centre. Le Secrétariat a également préparé des travaux sur l'admission des investissements étrangers et sur les règles de fond applicables aux arbitrages du Centre. Il a présenté des exposés fondés sur ces documents et sur d'autres documents rédigés par le Centre à cinq conférences au cours de l'année écoulée. Le Centre a publié trois nouveaux numéros de ses collections *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties* et deux nouveaux numéros d'*ICSID Review — Foreign Investment Law Journal*. Il a également continué à jouer un rôle consultatif très utile. Comme les années précédentes, il a répondu aux demandes de conseils des gouvernements de pays en voie de développement et de pays industrialisés sur des projets de lois relatives à l'arbitrage et à l'investissement et sur des projets de traités relatifs aux investissements.

En bref, le Centre a enregistré en 1995 de bons résultats qui continuent de justifier amplement la confiance que lui témoignent les gouvernements et les investisseurs étrangers pour le règlement des différends qui les opposent.

Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, l'Algérie, le Mozambique, Oman et Saint-Kitts-et-Nevis ont signé la Convention. L'Argentine, la Bolivie, le Mozambique, le Nicaragua, l'Espagne et le Venezuela ont déposé leurs instruments de ratification. Au 30 juin 1995, 134 Etats avaient signé la Convention, et 119 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1995 figure à l'Annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, le Centre a eu à connaître de cinq affaires. On trouvera ci-après un rappel des principaux faits concernant ces affaires

- 1) *American Manufacturing & Trading, Inc. c. la République du Zaïre (Affaire ARB/93/1)*

19 juillet 1994 — Le Défendeur dépose sa Réplique.

5-6 décembre 1994 — Le Tribunal tient des audiences à Paris et rend une ordonnance de procédure.

12-13 février 1995 — Le Tribunal se réunit à Paris.

20-21 juin 1995 — Le Tribunal se réunit à Paris.

- 2) *Philippe Grushin c. Gouvernement de la Malaisie (Affaire ARB/94/1)*

18 juillet 1994 — L'arbitre unique tient sa première réunion avec les parties à Bangkok.

31 octobre 1994 — Le Défendeur dépose un mémoire relatif au déclinatoire de compétence.

21 novembre 1994 — Le Demandeur dépose ses observations sur le mémoire relatif au déclinatoire de compétence déposé par le Défendeur.

11 décembre 1994 — L'arbitre unique joint le déclinatoire de compétence à l'examen des questions de fond.

15 mars 1995 — Le Défendeur dépose un contre-mémoire relatif au déclinatoire de compétence.

13-15 juin 1995 — L'arbitre unique se réunit avec les parties à Bangkok.

- 3) *SEDITEX Engineering Beratungsgesellschaft für die Textilindustrie m.b.H. c. le Gouvernement de Madagascar (Affaire CONC/94/1)*

23 septembre 1994 — La Commission de conciliation est constituée. Ses membres sont : M. André Faurès (Belgique), Président, nommé par accord des parties; M. le Professeur Dominique Carreau (France), nommé par la SEDITEX; et M. le Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), nommé par le Madagascar.

8 novembre 1994 — La Commission de conciliation tient sa première session en présence des parties à Paris.

17 janvier 1995 — SEDITEX dépose son mémoire.

27 mars 1995 — La République malgache dépose son contre-mémoire.

2 juin 1995 — SEDITEX dépose sa réponse.

- 4) *Tradex Hellas S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/94/2)*

8 décembre 1994 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 5) *Leaf Tobacco A. Michaelides S.A. et Greek Albanian Leaf Tobacco & Co. S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/95/1)*

27 avril 1995 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

Conformément à l'Article 3 de la Convention, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes, et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, les désignations pour ces deux listes ont été les suivantes :

LISTE DU PRÉSIDENT

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 29 mars 1995 :

M. le Professeur Francisco Orrego Vicuña (pour le restant du mandat de M. le Juge José María Ruda).

AUSTRALIE

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 7 avril 1995 :

M. Andrew Rogers et Sir Laurence Street.

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 7 avril 1995 :

Mme Maureen Brunt, M. Robert Ellicott, M. Gavan Griffith et M. le Professeur Michael Pryles.

BANGLADESH

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 12 août 1994 :

Me. Md. Aminul Hoque, M. A. Hafiz Choudhury, M. Chowdhury Tanbir Ahmed Siddiky et M. Ata Uddin Khan.

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 12 août 1994 :

M. le Juge Maksum-ul Hakim (renouvellement de désignation), M. Kamal Hossain, M. Sayed Ishtiaq Ahmed et M. Mainul Hosein.

ALLEMAGNE

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 23 novembre 1994 :

M. Ernst-Günther Bröder, M. Liesel Quambusch et M. Ulf Siebel (renouvellement de désignations); et M. Martin Krämer (pour le restant du mandat de M. Klaus Kuttner)

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 7 mars 1995:

M. le Professeur Günther Jaenicke et M. Ottoarndt Glossner (renouvellement de désignations); M. le Professeur Roif Herber et M. le Professeur Karl-Heinz Böckstiegel.

LUXEMBOURG

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 18 octobre 1994 :

M. le juge Ernest Arendt, M. Alex Bonn, M. Jean Dupong et M. Fernand Zurn (renouvellement de désignations).

MONGOLIE

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 24 février 1995 :

M. Bataagiin Batjargal, Mme Davaadorjiin Haliun et M. Tsedenjavnyn Suhbaatar.

Publications et activités consultatives

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 24 février 1995 :

M. Damdindorjiin Hurts et M. Gonchigiin Seseer.

NOUVELLE ZÉLANDE

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 5 décembre 1994 :

Sir Kenneth Keith et M. David A.R. Williams.

PAYS-BAS

Liste d'arbitres — désignation ayant pris effet le 18 avril 1995 :

M. le Professeur P.J. Slot.

ÉTATS-UNIS

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 9 mars 1995 :

M. Antonio J. Colorado, M. Frederick Frank, Mme D. Holly Hammonds, M. O. Jerome Green.

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 9 mars 1995 :

Mme Carolyn B. Lamm, M. Roberts B. Owen, M. Lawrence B. Low et M. David Michael Ifshin (désignation ayant pris effet le 9 mai 1995).

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en cours d'instance devant le CIRDI; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : Vol. 11, No 2 (été 1994) et Vol. 12, No 1 (hiver 1995). Ces numéros contenaient un article bibliographique sur le CIRDI et un article sur la nouvelle initiative pour l'élaboration d'un accord multilatéral relatif aux investissements sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur la législation nationale et internationale régissant le droit des investissements étrangers. Les dix-huitième (automne 1994) et dix-neuvième (printemps 1995) numéros de l'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 1994 contenait un article sur les effets de l'insolvabilité et des restrictions de change sur les contrats de change, une étude sur les règles de fond applicables aux arbitrages du CIRDI et une étude descriptive du cadre juridique régissant l'arbitrage et la conciliation dans les différends découlant de transactions commerciales au Nigéria. Le numéro du printemps de 1995 contenait un article sur l'état de la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères et une étude du régime actuel des investissements étrangers au Mexique.

Investment Laws of the World

Deux nouvelles mises à jour de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World* ont été publiées (mises à jour 95-1 et 95-3). Elles contiennent les textes législatifs de base en matière d'investissement des pays suivants : Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Cambodge, Erythrée, Ghana, Iles Marshall, Laos, Mexique, Mozambique, Ouzbékistan, Sainte-Lucie, Sao Tomé E Principe, Slovénie, Ukraine et Venezuela.

Trente-deux nouveaux traités bilatéraux relatifs aux investissements ont été publiés durant l'exercice dans la collection *Investment Treaties* (mise à jour 95-2) du CIRDI. Cette mise à jour comprend les accords conclus par 39 pays au cours des années 1989 à 1994.

Autres activités dans le domaine des publications

Au cours de l'exercice, le Centre a également publié un livre sur les *Traités bilatéraux relatifs aux investissements* de Rudolf Dolzer et Margrete Stevens. Ce livre examine les clauses types des traités bilatéraux modernes relatifs aux investissements concernant l'admission, le traitement, l'expropriation et le règlement des différends. Il montre également comment le vaste réseau que forment ces traités contribue à un début d'acceptation à l'échelle internationale de règles communes pour le traitement des investissements étrangers.

Activités consultatives

Comme les années précédentes, le personnel du Secrétariat a continué de dispenser des conseils sur les lois régissant l'arbitrage en matière d'investissement. Ces activités consultatives ont notamment consisté à revoir et commenter des projets de lois et de traités relatifs à l'arbitrage et aux investissements, à la demande de gouvernements, et à collaborer avec d'autres fonctionnaires du Groupe de la Banque mondiale qui aident les gouvernements à attirer de plus grands investissements étrangers. Au cours de l'exercice 95, le personnel du Secrétariat du CIRDI a donné de tels conseils au sujet de trois lois relatives à l'arbitrage et quatre lois et deux traités relatifs aux investissements.

Conférences

Le Secrétariat a participé notamment au onzième colloque conjoint CIRDI/American Arbitration Association/Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale sur l'arbitrage international, qui s'est tenu le 17 octobre 1994 à San Francisco. Les participants se sont penchés sur les questions de la conciliation, de la médiation, de l'arbitrage et de la propriété intellectuelle. Un Conseiller juridique au Centre a présenté un rapport sur la pratique de la conciliation par le CIRDI.

Des représentants du Centre ont également participé à la Septième conférence de Singapour sur le Droit commercial international, qui s'est tenue du 31 août au 2 septembre 1994. A cette conférence, le Conseiller juridique du CIRDI a présenté une étude sur l'admission des investissements étrangers. Il a également présenté un document sur les sources d'information sur le Centre au Stage de l'Association internationale des bibliothèques juridiques sur l'arbitrage commercial international, qui s'est tenu du 26 au 28 septembre 1994 à La Haye. Au Onzième Congrès sur l'arbitrage du Conseil international pour l'arbitrage international, qui s'est tenu à Vienne du 3 au 6 novembre 1994, le Secrétaire général a présenté un rapport sur le droit applicable à l'arbitrage du CIRDI. En outre, le Conseiller juridique a présenté un exposé sur les Directives de 1992 de la Banque mondiale sur le traitement de l'investissement étranger à un séminaire sur l'investissement étranger direct qui s'est tenu à Wellington les 6 et 7 avril 1995 sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Vingt-Huitième session annuelle du Conseil administratif

La Vingt-Huitième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue du 4 au 6 octobre 1994 à Madrid, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les faits récents intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1994 sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 95. Les Résolutions adoptées lors de la session figurent à l'Annexe 2.

Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 95 sont présentés à l'Annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Page

- 14** 1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention
 - 17** 2. Résolutions du Conseil administratif
 - 18** 3. Rapport et états financiers
 - 21** 4. Publications du CIRDI
-

Annexe 1**Liste des Etats contractants et signataires de la Convention**

(Au 30 juin 1995)

Les 134 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé aux dates indiquées la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le nom des 119 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en caractère gras et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Afghanistan	30	sept.	1966	25	juin	1968	25	juil.	1968
Albanie	15	oct.	1991	15	oct.	1991	14	nov.	1991
Algérie	17	avr.	1995						
Allemagne	27	janv.	1966	18	avr.	1969	18	mai	1969
Arabie saoudite	28	sept.	1979	8	mai	1980	7	juin	1980
Argentine	21	mai	1991	19	oct.	1994	18	nov.	1994
Arménie	16	sept.	1992	16	sept.	1992	16	oct.	1992
Australie	24	mars	1975	2	mai	1991	1er	juin	1991
Autriche	17	mai	1966	25	mai	1971	24	juin	1971
Azerbaïdjan	18	sept.	1992	18	sept.	1992	18	oct.	1992
Bangladesh	20	nov.	1979	27	mars	1980	26	avr.	1980
Barbade	13	mai	1981	1er	nov.	1983	1er	déc.	1983
Bélarus	10	juil.	1992	10	juil.	1992	9	août	1992
Belgique	15	déc.	1965	27	août	1970	26	sept.	1970
Belize	19	déc.	1986						
Bénin	10	sept.	1965	6	sept.	1966	14	oct.	1966
Bolivie	3	mai	1991	23	juin	1995	23	juil.	1995
Botswana	15	janv.	1970	15	janv.	1970	14	fév.	1970
Burkina Faso	16	sept.	1965	29	août	1966	14	oct.	1966
Burundi	17	fév.	1967	5	nov.	1969	5	déc.	1969
Cambodge	5	nov.	1993						
Cameroun	23	sept.	1965	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Chili	25	janv.	1991	24	sept.	1991	24	oct.	1991
Chine	9	fév.	1990	7	janv.	1993	6	fév.	1993
Chypre	9	mars	1966	25	nov.	1966	25	déc.	1966
Colombie	18	mai	1993						
Comores	26	sept.	1978	7	nov.	1978	7	déc.	1978
Congo	27	déc.	1965	23	juin	1966	14	oct.	1966
Corée, Rép. de	18	avr.	1966	21	fév.	1967	23	mars	1967
Costa Rica	29	sept.	1981	27	avr.	1993	27	mai	1993
Côte d'Ivoire	30	juin	1965	16	fév.	1966	14	oct.	1966
Danemark	11	oct.	1965	24	avr.	1968	24	mai	1968
Egypte, Rép. arabe d'	11	fév.	1972	3	mai	1972	2	juin	1972
El Salvador	9	juin	1982	6	mars	1984	5	avr.	1984
Emirats arabes unis	23	déc.	1981	23	déc.	1981	22	janv.	1982
Equateur	15	janv.	1986	15	janv.	1986	14	fév.	1986
Espagne	21	mars	1994	18	août	1994	17	sept.	1994
Estonie	23	juin	1992	23	juin	1992	22	juil.	1992
Etats-Unis d'Amérique	27	août	1965	10	juin	1966	14	oct.	1966
Ethiopie	21	sept.	1965						
Fédération de Russie	16	juin	1992						
Fidji	1er	juil.	1977	11	août	1977	10	sept.	1977
Finlande	14	juil.	1967	9	janv.	1969	8	fév.	1969
France	22	déc.	1965	21	août	1967	20	sept.	1967
Gabon	21	sept.	1965	4	avr.	1966	14	oct.	1966
Gambie	1er	oct.	1974	27	déc.	1974	26	janv.	1975
Géorgie	7	août	1992	7	août	1992	6	sept.	1992
Ghana	26	nov.	1965	13	juil.	1966	14	oct.	1966
Grèce	16	mars	1966	21	avr.	1969	21	mai	1969

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Grenade	24	mai	1991	24	mai	1991	23	juin	1991
Guinée	27	août	1968	4	nov.	1968	4	déc.	1968
Guinée-Bissau	4	sept.	1991						
Guyana	3	juil.	1969	11	juil.	1969	10	août	1969
Haiti	30	janv.	1985						
Honduras	28	mai	1986	14	fév.	1989	16	mars	1989
Hongrie	1er	oct.	1986	4	fév.	1987	6	mars	1987
Iles Salomon	12	nov.	1979	8	sept.	1981	8	oct.	1981
Indonésie	16	fév.	1968	28	sept.	1968	28	oct.	1968
Irlande	30	août	1966	7	avr.	1981	7	mai	1981
Islande	25	juil.	1966	25	juil.	1966	14	oct.	1966
Israël	16	juin	1980	22	juin	1983	22	juil.	1983
Italie	18	nov.	1965	29	mars	1971	28	avr.	1971
Jamaïque	23	juin	1965	9	sept.	1966	14	oct.	1966
Japon	23	sept.	1965	17	août	1967	16	sept.	1967
Jordanie	14	juil.	1972	30	oct.	1972	29	nov.	1972
Kazakhstan	23	juil.	1992						
Kenya	24	mai	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Koweït	9	fév.	1978	2	fév.	1979	4	mars	1979
Lesotho	19	sept.	1968	8	juil.	1969	7	août	1969
Libéria	3	sept.	1965	16	juin	1970	16	juil.	1970
Lituanie	6	juil.	1992	6	juil.	1992	5	août	1992
Luxembourg	28	sept.	1965	30	juil.	1970	29	août	1970
Madagascar	1er	juin	1966	6	sept.	1966	14	oct.	1966
Malaisie	22	oct.	1965	8	août	1966	14	oct.	1966
Malawi	9	juin	1966	23	août	1966	14	oct.	1966
Mali	9	avr.	1976	3	janv.	1978	2	fév.	1978
Maroc	11	oct.	1965	11	mai	1967	10	juin	1967
Maurice	2	juin	1969	2	juin	1969	2	juil.	1969
Mauritanie	30	juil.	1965	11	janv.	1966	14	oct.	1966
Micronésie	24	juin	1993	24	juin	1993	24	juil.	1993
Moldova	12	août	1992						
Mongolie	14	juin	1991	14	juin	1991	14	juil.	1991
Mozambique	4	avr.	1995	7	juin	1995	7	juil.	1995
Népal	28	sept.	1965	7	janv.	1969	6	fév.	1969
Nicaragua	4	fév.	1994	20	mars	1995	19	avr.	1995
Niger	23	août	1965	14	nov.	1966	14	déc.	1966
Nigéria	13	juil.	1965	23	août	1965	14	oct.	1966
Norvège	24	juin	1966	16	août	1967	15	sept.	1967
Nouvelle-Zélande	2	sept.	1970	2	avr.	1980	2	mai	1980
Oman	5	mai	1995						
Ouganda	7	juin	1966	7	juin	1966	14	oct.	1966
Ouzbékistan	17	mars	1994						
Pakistan	6	juil.	1965	15	sept.	1966	14	oct.	1966
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20	oct.	1978	20	oct.	1978	19	nov.	1978
Paraguay	27	juil.	1981	7	janv.	1983	6	fév.	1983
Pays-Bas	25	mai	1966	14	sept.	1966	14	oct.	1966
Pérou	4	sept.	1991	9	août	1993	8	sept.	1993
Philippines	26	sept.	1978	17	nov.	1978	17	déc.	1978
Portugal	4	août	1983	2	juil.	1984	1er	août	1984
République centrafricaine	26	août	1965	23	fév.	1966	14	oct.	1966
République slovaque	27	sept.	1993	27	mai	1994	26	juin	1994
République tchèque	23	mars	1993	23	mars	1993	22	avr.	1993
Roumanie	6	sept.	1974	12	sept.	1975	12	oct.	1975
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26	mai	1965	19	dec.	1966	18	janv.	1967
Rwanda	21	avr.	1978	15	oct.	1979	14	nov.	1979
Saint-Kitts-et-Nevis	14	oct.	1994						

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Sainte-Lucie	4	juin	1984	4	juin	1984	4	juil.	1984
Samoa-Occidental	3	fév.	1978	25	avr.	1978	25	mai	1978
Sénégal	26	sept.	1966	21	avr.	1967	21	mai	1967
Seychelles	16	fév.	1978	20	mars	1978	19	avr.	1978
Sierra Leone	27	sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966
Singapour	2	fév.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968
Slovénie	7	mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994
Somalie	27	sept.	1965	29	fév.	1968	30	mars	1968
Soudan	15	mars	1967	9	avr.	1973	9	mai	1973
Sri Lanka	30	août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967
Suède	25	sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967
Suisse	22	sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968
Swaziland	3	nov.	1970	14	juin	1971	14	juil.	1971
Tanzanie	10	janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992
Tchad	12	mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966
Thaïlande	6	déc.	1985						
Togo	24	janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967
Tonga	1er	mai	1989	21	mars	1990	20	avr.	1990
Trinité-et-Tobago	5	oct.	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Tunisie	5	mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966
Turkménistan	26	sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992
Turquie	24	juin	1987	3	mars	1989	2	avr.	1989
Uruguay	28	mai	1992						
Venezuela	18	août	1993	2	mai	1995	1er	juin	1995
[Rép. soc. féd. de la Yougoslavie	21	mars	1967	21	mars	1967	20	avr.	1967]
Zaïre	29	oct.	1968	29	avr.	1970	29	mai	1970
Zambie	17	juin	1970	17	juin	1970	17	juil.	1970
Zimbabwe	25	mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994

Annexe 2**Résolutions du Conseil administratif**

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil administratif à sa Vingt-Huitième session annuelle le 6 octobre 1994 :

AC(28)/RES/79 — Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif
DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1994 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/94/3.

AC(28)/RES/80 — Adoption du budget pour l'exercice 95

Le Conseil administratif
DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/94/2.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Variations des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1995</i>	<i>1994</i>
Avoirs en caisse et placements au début de l'exercice	\$ 48.003	\$ 216.639
Acomptes versés au Centre par des parties		
à des procédures d'arbitrage	162.000	166.000
Revenu des placements : montants prévus	5.926	3.277
Décaissements effectués par le Centre pour		
financer les honoraires et les dépenses au		
titre de procédures d'arbitrage	(98.907)	(204.076)
Acomptes et revenus des placements		
correspondants restitués aux parties		
à l'issue de procédures d'arbitrage	(2.245)	(100.737)
Payables à la Banque internationale pour		
la reconstruction et le développement	—	(33.100)
Avoirs en caisse et placements à la fin de l'exercice	<u>\$ 114.777</u>	<u>\$ 48.003</u>

Composition des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	<i>30 juin 1995</i>	<i>30 juin 1994</i>
Acomptes versés par des parties		
à des procédures d'arbitrage	102.675	39.582
Revenus des placements payables à des		
parties à des procédures d'arbitrage	12.102	8.421
Avoirs en caisse et placements	<u>\$ 114.777</u>	<u>\$ 48.003</u>

La note d'accompagnement fait intégralement partie des états financiers.

Note relative aux états financiers

30 juin 1995 et 30 juin 1994

Les états d'accompagnement ont été préparés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés aux Etats-Unis, aux règles de comptabilité internationale et au Mémoire sur les arrangements administratifs (le Mémoire) entre le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966. Le Mémoire prévoit notamment que, sauf dans la mesure où le Centre peut se faire rembourser par les parties à des procédures pour les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- (1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- (2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

La valeur des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1995</i>	<i>1994</i>
Services du personnel (y compris les bénéficiaires)	\$ 541.862	\$ 588.415
Services administratifs et facilités :		
Déplacements	24.217	11.158
Services contractuels	113.620	78.496
Arrangements de bureau	66.255	—
Autres	35.236	27.846
Moins : Vente de publications et droits d'enregistrement	23.000	16.000
Total	<u>\$ 758.190</u>	<u>689.915</u>

Les états financiers ne reflètent pas la valeur de ces services.

Les dépenses indiquées ne recouvrent que les montants identifiés par la Banque comme se rapportant directement au Centre; elles ne comprennent donc pas les frais indirects ou généraux de la Banque. Dans l'exercice 95 de la Banque, la Banque a introduit des frais au niveau de l'unité pour les arrangements de bureau. Par conséquent, les arrangements de bureau apparaissent pour la première fois comme une dépense identifiable.

Annexe 3 (suite)

Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses du Centre effectuées au titre de procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser périodiquement des acomptes afin de couvrir ces dépenses.

Note: Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

Annexe 4

Publications du CIRDI

(Publications pouvant être obtenues gratuitement du Centre, sauf indication contraire)

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention, Doc. ICSID/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol, français)

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév. 1 (mai 1975), contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1er janvier 1968 au 26 septembre 1984 (anglais, espagnol et français)

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév. 2 (1er février 1993) (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

Liste des Conciliateurs et Arbitres, Doc. CIRDI/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits, Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

Bibliographie concernant le CIRDI, Doc. CIRDI/13/Rév. 3 (15 juillet 1994) (anglais)

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI (anglais, espagnol et français)

Affaires soumises au CIRDI, Doc. CIRDI/16/Rév. 4 (31 juillet 1995) (anglais)

Rapport annuel du CIRDI (1967-) (anglais, espagnol et français)

News from ICSID (semestriel) (anglais)

L'arbitrage dans le cadre de la Convention du CIRDI par Aron Broches (octobre 1991) (anglais)

Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI par Ibrahim FI. Shihata (janvier 1992) (anglais et espagnol)

Annexe 4 (suite)

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (1967) (anglais, espagnol, français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et Investment Treaties (six volumes à feuillets mobiles) (ces deux collections peuvent être obtenues en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.200 dollars pour les deux ou de 950 dollars pour les dix volumes d'Investment Laws, et de 595 dollars pour les six volumes d'Investment Treaties)

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix de 50 dollars par an pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE, et 25 dollars pour les autres, plus frais d'envoi; s'adresser à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4319, Etats-Unis)

Bilateral Investment Treaties par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers, 1995) (124 dollars).

CIRDI

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234
Facsimilé: (202) 522-2615